



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

**Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. MATHIAS Jean-Marc. BERLAND Stéphane. DEMORTIERE Christophe. DEMORTIERE André. PALLOT Jean-Paul. Mmes SEURRE Fabienne. PALLOT Annie. JAFFRE Agnès. DESCOURS Céline. RAVIER Béatrice. COGNARD Véronique**

**Absents excusés : M. PICHARD Bruno qui a donné procuration à M. Jean-Louis TRAMOY**

**Mme LELIEVRE Nathalie qui a donné procuration à M. Jean-Marc MATHIAS  
Mme COLLIER Madeleine qui a donné procuration à M. Robert KLEINGAERTNER.  
Mme GERMAIN Yvonne qui a donné procuration à M. Christophe DEMORTIERE**

M. Robert KLEINGAERTNER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le Maire demande l'approbation des procès-verbaux des réunions du 28 décembre 2016 et du 07 janvier 2017 dont une copie de chacun d'eux a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2016 est approuvé par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

Celui de la réunion du 07 janvier 2017 est approuvé par 13 voix POUR, 4voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature.

L'ordre du jour est abordé.

## **I – COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu d'examiner les comptes de gestion établis par Monsieur le Percepteur préalablement à l'examen des comptes administratifs établis, quant à eux, par les services de la commune.

Le compte de gestion 2016 pour la Commune présente des dépenses arrêtées à 949 384.29 € alors que les recettes sont elles arrêtées à 1 298 718.76 € d'où pour l'année un excédent de 349 334,47 € en section de fonctionnement. Ce sont là les résultats comptables constatés par Monsieur le Percepteur. Monsieur le Maire dit au Conseil que le détail des recettes et dépenses sera fait à l'analyse des comptes administratifs.

En investissement les recettes sont arrêtées à la somme de 502 624.82 € et les dépenses à 280 775.37 € d'où là aussi un excédent, pour l'exercice, de 221 849.45 €.



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurement le nouvel excédent cumulé à fin 2016 est de 1 871 920.75 € alors que le déficit cumulé à l'investissement est ramené à 109 912.71 € d'où une trésorerie globale de 1 762 008.04 €, sans les restes à réaliser, pour la Commune.

Il est demandé si d'autres informations doivent être fournies avant l'approbation des comptes de Monsieur le Percepteur.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

## **II – COMPTE DE GESTION 2016 DE L'EAU**

Le compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur pour le service de l'eau 2016 est en fonctionnement arrêté en dépenses à 129 248.81 € et en recettes à 133 723.23 € d'où pour l'exercice un excédent de 4 474.42 €. De même en investissement les comptes sont arrêtés à 104 853.60 € en dépenses et 99 031.83 € en recettes ce qui fait apparaître un déficit sur l'exercice 2016 de 5 821.77 €. Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurs le nouvel excédent cumulé à fin 2016 est arrêté à 29 663.61 € et celui de l'investissement ramené à 70 344.11 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent d'autres informations. En l'absence de sollicitation le compte de gestion du service de l'eau 2016 établi par Monsieur le Percepteur est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

## **III – COMPTE DE GESTION 2016 DE L'ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2016 de l'assainissement présenté par Monsieur le Percepteur fait apparaître en fonctionnement des dépenses arrêtées à 51 803.05 € et des recettes arrêtées à 47 188.40 € d'où pour l'exercice 2016 un déficit de 4 614.65 €.

En investissement les dépenses ont été de 33 993.99 € et les recettes de 18 173.70 € d'où un déficit brut de 15 820.69 € en face duquel les restes à réaliser de 13 000 € de recettes d'aide au titre du schéma directeur permettent de limiter le déficit net à 2 820.69 €.

Au 31/12/2016, après reprise pour chacune des sections des excédents antérieurs cumulés, le service dispose en fonctionnement d'un nouvel excédent de 56 473.74 € et en investissement d'un excédent de 71 870.61 € sans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour d'éventuels compléments souhaités. En l'absence de demande, le compte de gestion 2016 du service de l'assainissement présenté par Monsieur le Percepteur est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

## **IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, Monsieur Nicolas LORTON, président de séance pour le vote du CA.



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

Monsieur le Président présente en détail le compte administratif 2016 de la Commune, chapitre par chapitre et article par article. En dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre les chiffres constatés évoluent assez peu si ce ne sont les dépenses de combustibles à la hausse alors que celles des assurances, renégociées, sont très nettement diminuées. Le résultat des dépenses est arrêté à 949 384.29 € qui correspond strictement au résultat de compte de gestion examiné précédemment.

En recettes de fonctionnement il est constaté une baisse sensible des dotations de l'Etat et un résultat 2016 arrêté à 1 298 718.76 €. Ces deux résultats permettent de dégager sur l'exercice 2016 un excédent de 349 334.47 € auquel il y a lieu d'ajouter les excédents antérieurs cumulés et enregistrer un nouvel excédent cumulé fin 2016 de 1 871 920.75 €.

On passe à la section d'investissement. Les dépenses sont arrêtées à 280 775.37 € où l'on note essentiellement 31 660.85 € en acquisition de matériel, 69 580.03 € affectés aux bâtiments communaux, 85 785.36 € en divers travaux de voirie et 24 680.57 € pour les travaux en régie.

Les recettes sont arrêtées à 502 624.82 € constituées principalement des subventions reçues pour la salle multi-activités des écoles pour 95 351 €, pour le pont du Marot à hauteur de 14 526 € et la halle de sports pour 13 125 €. S'y ajoutent la récupération de TVA pour 29 178 €, l'affectation antérieure provenant de la section de fonctionnement pour 321 846.16 € et 20 278.22 € d'amortissements.

Sur l'exercice 2016 c'est un excédent de 221 849.45 € qui est constaté. Il y a encore lieu de comptabiliser les restes à réaliser qui sont de 77 875 € en dépenses et de 98 805 € en recettes. Ces restes à réaliser générant un nouvel excédent de 20 930 €. Après reprise du déficit antérieure de 331 762.16 € le déficit total corrigé est de 109 912.71 €.

Monsieur le Président demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Nicolas LORTON soumet le compte administratif 2016 de la Commune au vote. Il est approuvé par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui par leur vote lui ont témoigné leur confiance et se félicite des résultats budgétaires constatés en 2016 qui garantissent un avenir serein aux projets du lotissement et de la halle de sports ainsi que les investissements toujours constants et onéreux en matière de voirie.

#### **V – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, Monsieur Nicolas LORTON, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Président présente en détail le compte administratif 2016 du service de l'eau, chapitre par chapitre et article par article.

Comme cela a déjà été noté lors de l'examen du compte de gestion de ce service globalement les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 129 248.81 € en légère augmentation par rapport à 2015 puisqu'elles étaient de 124 676 € fort heureusement les



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

recettes de la même section sont elles également à la hausse puisqu'arrêtées à 133 723.23 € contre 131 000 € en 2015. Ainsi les augmentations des produits et énergie sont compensées par les ventes d'eau aux consommateurs et cela permet néanmoins de dégager pour 2016, en fonctionnement un excédent de 4 474.42 € qui ajouté aux cumulés antérieurs permet d'afficher un excédent cumulé global à fin 2016 de 29 663.61 €.

Pour la section d'investissement apparaissent, en dépenses, un total arrêté à 104 853.60 € alors que les recettes sont de 99 031.83 €. Les dépenses intègrent les travaux de renouvellement des réseaux du Quartier et de Corbary respectant le schéma directeur. Cette section présente donc pour 2016 un déficit sur l'exercice de 5 821.77 €. Ainsi la section d'investissement qui disposait d'un excédent cumulé antérieurement de 76 165.88 € conserve un excédent global à fin 2016 de 70 344.11 €.

Monsieur le Président demande aux conseillers d'exprimer leurs éventuelles questions quant aux chiffres donnés. Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Nicolas LORTON soumet le compte administratif 2016 du service de l'eau au vote. Il est approuvé par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui ont approuvé un compte administratif dégageant un léger excédent grâce selon lui à une exploitation rigoureuse, quotidienne, des installations et réseaux. Selon lui les dépenses de fonctionnement seront naturellement réduites dès 2017 du fait de la fin de l'indemnisation de chômage due à Monsieur MARCHANDIAU qui lui a été versée durant 2 ans.

## **VI – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, Monsieur Nicolas LORTON, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Président présente en détail le compte administratif 2016 du service de l'assainissement, chapitre par chapitre et article par article.

En section de fonctionnement identiquement au compte de gestion qui y correspond, les dépenses sont arrêtées à 51 803.05 € en nette hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'alors arrêtées à 44 446 €, hausse qui s'explique par les nombreux curages qui ont été nécessaires à l'inspection par caméra des collecteurs dans le cadre de la conduite du schéma directeur. Les recettes, elles, sont arrêtées à 47 188.40 € stables puisque dues uniquement aux m3 d'eau assainis. Sur l'exercice, il faut constater un déficit de 4 614.65 € qui après intégration permet de conserver pour ce service, en fonctionnement, un excédent cumulé nouveau de 56 473.74 €. En investissement il faut noter des dépenses arrêtées à 33 993.99 € pour des recettes arrêtées à 18 173.70 € et là encore un déficit de 15 820.69 € en partie compensé par 13 000 € de recettes en reste à réaliser dû aux subventions à venir de l'Agence de l'eau dans le cadre de la conduite du schéma directeur. Après reprise des excédents cumulés des années antérieures le nouvel excédent global cumulé à fin 2016 est de 71 870.61 €. Monsieur le Président invite les conseillers qui souhaiteraient des explications quant aux chiffres présentés à les demander. Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Nicolas LORTON soumet le compte administratif 2016 du service de l'assainissement au vote. Il est approuvé par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les élus d'avoir approuvé le



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

compte administratif 2016 du service de l'assainissement et indique au Conseil que dès 2018 les tarifs du traitement de l'eau à assainir devront être revus à la hausse pour ne pas aggraver les déficits constatés en 2016 mais aussi pour anticiper les travaux importants que la commune aura à engager à la suite du schéma directeur.

**VII – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour :

- considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,
- constatant que le compte administratif de 2016 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 871 920.75 €  
Et un déficit d'investissement cumulé de 109 912.71 €

DECIDE par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS d'affecter les résultats comme suit :

Couvrir le déficit d'investissement pour la somme de 88 982.71 € soit le déficit d'investissement pour 109 912.71 € + restes à réaliser en dépenses 77 875 € - les restes à réaliser en recettes 98 805 €

Le reste soit la somme de 1 782 938.04 € au R002 excédent reporté section de fonctionnement.

**VIII – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter le résultat constaté 2016 en reportant l'excédent de fonctionnement de 29 663.61 € au R002 de la section de fonctionnement du budget 2017 de service de l'eau à établir et de reporter l'excédent d'investissement cumulé de 70 344.11 € au R001 de la section d'investissement du budget de l'eau 2017 à établir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

**IX – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter le résultat 2016 constaté par le compte administratif soit, en fonctionnement 56 473.74 € en reportant cette somme au R002 du fonctionnement du futur budget 2017 ainsi que l'excédent cumulé de 71 870.61 € en investissement au R001 de l'investissement du budget 2017. Le Conseil approuve ces deux affectations par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

**X – CREATIONS DE POSTES SUITE AUX PROPOSITIONS DE PROMOTION INTERNE**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de créer 4 postes pour répondre à l'évolution d'agents dans le cadre de la promotion interne réglementaire. C'est pourquoi il y a lieu de créer :



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint spécialisé principal des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide de la création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint spécialisé principal des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

### **XI – SERVICE DES EAUX : AMORTISSEMENT SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la subvention de 11 031 € reçue en 2015 du Conseil Départemental pour le renouvellement du réseau de distribution de l'eau au Quartier doit être amortie. S'agissant de canalisations, le Conseil avait décidé antérieurement un amortissement de ce type de travaux sur 50 ans, Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, d'amortir la subvention du 11 031 € sur 50 ans.

### **XII – OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET 2017 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire demande au Conseil de décider de l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2017 de la Commune afin, d'une part de ne pas accumuler de nouveaux retards du projet de terrain de sports couverts et d'autre part de pouvoir débiter d'éventuels travaux de voirie. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour une ouverture de crédits avant vote du budget 2017 de la Commune :

- d'un montant de 40 000 € au programme : opération d'équipement n°161 Salle de sports
- d'un montant de 15 000 € au programme : opération d'équipement n° 151 Aménagements divers

qui seront inscrits au BP 2017.

### **XIII – ETUDE GEOTECHNIQUE TERRAIN DE SPORTS COUVERT**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la première étude de sol n'a pas permis de définir le type de fondations, ni la définition des massifs le sol se révélant peu résistant aux charges calculées. Afin de lever ces incertitudes il y a lieu de procéder à une étude géotechnique plus en profondeur il y a lieu de procéder à une étude géotechnique plus en profondeur. Après mise en concurrence les sociétés GEOTEC de QUETIGNY a remis un devis arrêté à 7 440 € HT, la société AIN GEOTECHNIQUE d'OYONNAX un devis arrêté à 6 380 € HT mais sans sondages mécaniques, et la société FONDASOL de DECINES un devis arrêté à 13 520 € HT. Il est proposé au Conseil de retenir la Société GEOTEC la mieux disante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

ABSTENTION autorise le Maire à passer commande auprès de la société GEOTEC pour un montant de 7 440 € HT.

**XIV – MODIFICATIONS STATUTS DE LA CCLGC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le siège de la Communauté de communes Le Grand Charolais a été fixé à Paray-Le-Monial – 7 rue des Champs seigneur dans l'arrêté Interpréfectoral de fusion du 16 décembre 2016. La Communauté de communes Le Grand Charolais en date du 30 janvier 2017 a approuvé de modifier l'article 5 de ses statuts à savoir de déplacer le siège social à l'adresse suivante : 32 rue Desrichard - Paray-Le-Monial (71600). Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de communes Le Grand Charolais comme suit :

« Article 5 :

Le siège de la Communauté de communes Le Grand Charolais est fixé à Paray-Le-Monial – 32 rue Desrichard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la modification proposé de l'article 5. Le siège social de la CCLGC est fixé 32 rue Desrichard 71600 PARAY-LE-MONIAL.

**XV – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT DE LA CCLGC**

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Grand Charolais », en sa réunion du 30 janvier 2017 par délibération N°2017-007, a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), comptant 44 titulaires et 44 suppléants représentant les Communes. Il appartient au Conseil Municipal de nommer un titulaire et un suppléant. Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur Nicolas LORTON, chargé des finances de la Commune comme titulaire et Monsieur Robert KLEINGAERTNER, par ailleurs délégué au conseil communautaire comme suppléant.

Après en avoir débattu le Conseil par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS désigne Monsieur Nicolas LORTON, membre titulaire de la CLECT et Monsieur Robert KLEINGAERTNER, suppléant de la même commission.

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Néant

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Décision n°1-2017 :



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2017

Passation d'une commande aux Ets PERRIER de Marcigny pour un montant de 2 228.51 € HT afin de remplacer le lave-vaisselle du restaurant scolaire défectueux.

Décision n°2-2017 :

Passation d'une commande auprès des Ets MICHAUD LOCATION de VOLESVRES pour le remplacement d'axes et de bagues d'usure sur le bras principal de la mini pelle d'un montant de 2 423.42 € HT

Décision n°3-2017 :

Relative à la commande passée auprès de Monsieur Dominique BOUTON d'un montant de 4 100 € HT pour la réalisation des travaux de plâtrerie (joints placo, embrasures fenêtres) dans les pièces à vivre des deux logements à l'ancienne poste.

Décision n°4-2017 :

1 – Pour passation de commande à l'entreprise CARROUGE et PUCET pour le remplacement des simples vitrages des fenêtres des logements de l'ancienne Poste par des vitrages double isolation. Montant de la commande 2 388 € HT.

2 – Pour l'approvisionnement d'un chauffe-eau à gaz destiné à la production d'eau chaude sanitaire des vestiaires de la salle polyvalente auprès du Comptoir des fers de Montceau-les-Mines pour un coût de 1 470.60 € HT l'ancien étant défectueux.